L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE....$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

DES PLANS DE FINANCES DU PRESIDENT

Quelques projets d'organisation financière ayant paru dans les colonnes du *Madisonian*, projets qui ne différaient que par le nom et la forme du fameux *Sub-Treasury Bill*, on a pensé tout naturellement qu'ils exprimaient les idées du Président à ce sujet. Aujourd'hui le *Madisonian* repousse avec force, nous avons presque dit avec fureur, ces conclusions et déclare "que les opinions du Président, autant du moins qu'elles peuvent être connues, sont formellement contraires au *Sous-trésorerisme*, au locofocoïsme, au fédéralisme et au centralisme."

Tout cela est à merveille. Cependant on remarquera que toutes ces belles protestations n'engagent à rien. En premier lieu on ne dit pas que le président est opposé à tout cela, mais seulement que "les opinions du Président, *autant qu'elles peuvent être connues*, sont contraires. De sorte que s'il arrivait plus tard que le Président favorisât un ou plusieurs de ces objets, on n'aurait qu'à dire pour se tirer d'embarras et s'exonérer de toute responsabilité, que ces opinions n'étaient pas connues auparavant. Ensuite toute l'opposition prétendue du Président au locofocoïsme ne l'a pas empêché de faire cause commune avec les locofocos lors des vetos. Il est possible que les doctrinaires Virginiens puissent justifier ces actes au moyen de subtiles distinctions; mais la masse du peuple qui n'a pour juger des choses que les lumières du sens commun ne comprendra jamais comment on peut être si hostile au locofocoïsme lorsqu'on se conduit sur un point essentiel suivant les principes du locofocoïsme. Si cette hostilité était réelle, les locofocos n'auraient pas tant de louanges à lui donner.

Le *Madisonian* déclare en outre "qu'il n'a publié ces plans qu'à titre de communications, sans en partager le moins du monde les idées et que soutenir le contraire serait méconnaître la liberté et l'indépendance de la presse."

Nous savons bien qu'en général un journal n'est pas responsable des communications qu'il admet. Cependant ce principe souffre de nombreuses exceptions. Lorsqu'on accorde une question difficile et très compliquée il est naturel qu'on admette des communications contenant des doctrines opposées aux siennes dans l'intérêt du public et de la vérité, mais en ce cas on discute, on combat ces doctrines afin que le public porte son jugement en connaissance de cause. Quoique fois d'arrive aussi qu'on admette sans les combattre des communications dont on désapprouve l'esprit et la tendance; mais on a généralement le soin d'en prévenir les lecteurs et si on ne le fait pas on doit répudier toute solidarité de doctrines à la première attaque.

Le *Madisonian* n'a pris aucune de ces précautions quoique sa position d'organe confidentiel du président est de le rendre doublement circonspect. Les projets financiers auxquels on fait allusion ont paru il y a plusieurs mois dans le *Madisonian* sans aucune observation qui indiquât la pensée d'en repousser la solidarité; ils étaient conformes aux doctrines des messages dont ils ne semblaient être qu'un développement pratique; ils ont été attaqués par les organes du parti democrate-whig et applaudis par les organes du parti locofoco sans que le *Madisonian* ait songé, jusqu'à présent à les repousser; toutes ces circonstances si décisives et si concordantes ne formeraient-elles pas un corps de preuves morales plus fort qu'une simple dénégation?

Veut-on savoir ce que le public pensera de cette dénégation tardive? Il pensera sans nul doute que le projet venait bien du président ou de ses intimes conseillers, qu'il a été inséré dans le journal confidentiel sous forme de communication pour tâter le terrain sonder l'opinion publique sans se compromettre ouvertement; qu'enfin on le répudie maintenant parce qu'on ne peut pas se dissimuler le vif mécontentement qu'il a soulevé partout.

S'il en est ainsi, et tout porte à le croire, la dénégation du *Madisonian* n'est qu'une affaire de forme et son indignation, à propos des projets qu'on attribue à son patron, n'est qu'une indignation de commande. Au reste la session approche et nous verrons bien comment on fera les promesses solennellement [illegible].

ETAT COMPARATIF DES INHUMATIONS

Pendant les épidémies de 1839 et 1841, avec indication de celles occasionnées par la fièvre jaune. Cette année, comme en 1839, la maladie a commencé durant les premiers jours du mois d'Août, mais on verra par le tableau qu'elle a disparu, en 1839, environ un mois plutôt que cette année.

	1841 Inhumat.	1841 Fièv. jaune	1839 Inhum.	1839 Fièv. jau.
1e semaine	57	5	254	153
2e do	80	3		
3e do	103	22	587	267
4e do	146	72		
5e do	174	105	252	180
6e do	215	164	172	100
7e do	252	220	137	82
8e do	327	279	96	52
9e do	259	180	95	30
10e do	188	115	67	17
11e do	151	93	0	0
12e do	151	96	0	0
13e do	103	48	0	0
14e do	61	15	0	0
	2327	1398	1460	890

Au chiffre de cette année il faut ajouter environ 400 inhumations faites dans le cimetière de Lafayette, de personnes mortes dans les limites de la Nouvelle-Orléans, dont 300 occasionnées par la fièvre jaune, ce qui porte la mortalité totale pour cette année à 2,727 dont 1,698 de fièvre jaune.

Hier soir à 9 heures nous n'avions pas encore de malle du Nord.

Le Great Western devant partir de New-York pour l'Angleterre le 20 novembre, les lettres devront être déposées à la poste aujourd'hui ou demain avant la clôture de la malle.

Il y a quelques soirs, dans la rotonde de la Bourse St. Louis, nous avons remarqué un immense ballon que l'on enflait à l'aide d'un gros soufflet de forge. Nous nous sommes informé dans quel but se faisaient les préparatifs, et voici ce que nous en avons appris.

Un Mr. Louis se dispose dimanche prochain 14 du courant à faire une ascension dans un ballon qui n'aura pas moins de cent vingt pieds de circonférence, c'est, dit-on, le plus volumineux qu'on ait jamais vu. L'aéronaute partira du jardin de Carrollton.

Nous nous empressons de soumettre le résultat de nos recherches à nos lecteurs qui désireraient jouir de ce spectacle.

Le steamer *Neptune* est arrivé hier de Charleston après une traversée de cinq jours.

Un nommé André F. Pardessus a été trouvé mort hier matin dans le cirque du Théatre St-Charles, il avait la jambe cassée et la tête brisée. On pense que ce malheureux se sera endormi pendant le courant de la représentation et qu'il aura été enfermé à la clôture des portes que s'étant éveillé sans savoir où il se trouvait il se sera précipité dans le parterre en voulant chercher à se reconnaître et qu'il se sera tué. Ce qui vient à l'appui de cette supposition c'est qu'un des tuyaux de gaz fixé près des rampes a été courbé, comme s'il avait éprouvé le contact d'un corps qu'il ne pouvait supporter.

Nous apprenons par la Gazette de Baton Rouge du 6, qu'un incendie a éclaté jeudi dernier, au pénitentiaire dont l'aile septentrionale a été consumée malgré la promptitude du secours et les efforts des pompiers et de la garnison, cette aile servait d'atelier aux détenus cordonniers, tailleurs et charpentiers et aussi de magasins de provisions. (*Courrier.*)

FORCES NAVALES ANGLAISES A HALIFAX

Il y a maintenant dans le port de Halifax le vaisseau amiral *Winchester*, les frégates *Seringapatam*, *Crocodile*, *Cleopatra*, et *Pique*, les bricks *Rover*, et *Charybdis*, faisant un total de sept bâtimens de guerre. Le *Seringapatam* est sur le point de faire voile pour l'Angleterre avec le commodore Douglas. On attribue la réunion d'une grande force sur ce point à l'affaire McLeod.

Un journal de Boston assure que 42 bâtimens ont été expédiés en un jour à la Douane pour des ports étrangers et que le lendemain il est entré dans le port 74 navires venant de l'étranger. Mais ce qu'il y a de vraiment curieux, c'est que le journal qui rapporte ce fait en attribue l'honneur à l'administration Tyler.

Le Consul des Etats-Unis à la Havane rend compte dans les journaux de la Havane du naufrage du navire John Tyler de New-York, ayant à bord cent soixante quinze passagers d'entrepont et un certain nombre de passagers de chambre.

Il paraît que ce bâtiment, pendant le coup de vent du 18 octobre, a fait côte, après avoir perdu sa voilure et sa mâture, sur la côte méridionale de l'île à l'endroit connu sous le nom de *Punta des Hollandes* entre le cap Corrientes et le cap St-Antoine. Tous les passagers, un seul excepté, se sont sauvés. Le bâtiment se trouve sur des sables dans un lieu à peu près entouré de recifs. Le 20, ce bâtiment n'avait point encore fait eau et tout portait à présumer qu'on pourrait après le retour du beau temps y trouver des vivres pour les passagers et l'équipage qui se trouvaient à terre. Le capitaine du parti de Guanes a fait tout ce qui dépendait de lui pour porter secours à ces malheureux; mais cette partie de l'île a tellement souffert des inondations causées par les pluies de ces derniers temps qu'il est bien difficile d'obtenir des secours d'un pays dévasté et submergé.

Le Consul a fait publier cet exposé de faits afin de solliciter la charité public en faveur de ces malheureuses victimes; et sans nul doute que cet appel sera entendu de la chevaleresque population Cubana.

ELECTIONS.

MISSISSIPPI.—Nous avons encore quelques retours d'élections; Franklin donne à Shattuck (whig) pour gouverneur 184 voix, à Tucker (locofoco) 229. La majorité dans le comté de Jefferson pour Shattuck est de 185, et celle du ticket congressionnel de 130 voix. Dans le comté de Madisson la majorité de Shattuck est de 170; Bengaman et Harley environ 190; Claiborne donne à Shattuck 13 voix de majorité et à peu près le même nombre au ticket pour le Congrès, mais le ticket locofoco a obtenu la législature. Hinds donne une majorité whig de 365 voix, Copiah donne aux locofocos pour le poste de gouverneur une majorité de 11 voix et une majorité whig de 6 ou 8 voix au ticket pour le Congrès.

En somme il résulte d'après ces retours que si les whigs ne l'emportent pas, ils ont considérablement gagné depuis 1839 époque à laquelle McNutt (locofoco) a été élu gouverneur par une majorité de 2000 voix. Les nouvelles que nous recevrons des districts du Nord nous apporterons probablement le résultat de cette élection.

Nous empruntons au *Georgian* les documens suivans qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs puisqu'ils montrent l'époque des premiers établissemens faits dans chacun des Etats de l'Union et dans le territoire des Florides.

Etats ou Territoires.	Epoque de l'établissement.	Nom de la plus ancienne ville.	Par qui peuplé.
Floride	1565	St. Augustin	Espagnols
Virginie	1607	Jamestown	Anglais
New-York	1614	Albany	Hollandais
Massachussetts	1620	Plymouth	Anglais
New Hampshire	1623	Dover	Do.
New Jersey	1624	Bergen	Danois
Delaware	1627	Cap Henlopen	Suédois et Fin.
Maine	1630	York	Anglais
Connecticut	1633	Windsor	Do.
Maryland	1634	St. Mary	Do.
Rhode Island	1636	Providence	Do.
Caroline du N.	1650	Albemarle	Do.
Caroline du Sud	1670	Port Royal	Do.
Michigan	1670	Detroit	Français
Pensylvanie	1682	Philadelphie	Anglais
Illinois	1684	Kaskaskia	Français
Arkansas	1685	Poste de l'Arkansas	Do.
Indiana	1690	Vincennes	Do
Louisiane	1699	Biloxi	Do.
Alabama	1702	Fort Missouri	Do.
Mississipi	1716	Natchez	Do.
Vermont	1724	Fort Dummer	Anglais
Georgie	1733	Savannah	Do.
Tennessee	1756	Fort London	Do.
Missouri	1763	Ste. Geneviève	Français
Kentucky	1775	Boonsboro	Virginiens
Ohio	1788	Marietta	N.-Englanders

VARIÉTÉS.

UN CORSAIRE SOUS LA TERREUR.

I.

Au sortir d'une ville de Provence, lorsqu'on a franchi les faubourgs, la ligne d'octroi et les limites communales, on ne se trouve pas encore en rase campagne. L'horizon reste borné dans toutes les directions par un réseau de murs converts de poussière qui divisent le pays en une multitude de petits trapèzes, et donnent ainsi à l'ensemble des lieux la piquante physionomie d'un échiquier mal tracé. Tout citadin un peu aisé tient à être seigneur suzerain d'une de ces cases, qu'il appelle sa campagne, et que l'idiôme local désigne sous le nom moins pompeux de *bastide*, ou littéralement de bâtisse, nom assez exact, car un pareil domaine est plutot l'ouvrage du maçon que celui de l'agriculteur. Qu'on se représente, du reste, un ou deux arpents de terre scrupuleusement clotures, et au centre une maisonnette blanche, tapissée de vignes, à toits rouges et à volets verts; qu'on ajoute à cela une inévitable tonnelle brûlée par le soleil, quelques oliviers rabougris disséminés dans un jardin potager, des arbres fruitiers en espalier, un parterre exigu et le ciel au zénith, et l'on connaîtra exactement le modeste *Tibur* du bourgeois provençal. Pour celui-ci tout n'égal le bonheur de posséder une telle propriété. Il aime avec passion son étroit enclos, dont la température, par l'effet de la réfraction, égale en certains moments celle d'une étuve. Mais qu'importe! c'est là qu'il croit respirer l'air par des champs; c'est là qu'il prétend contempler la belle nature; c'est là enfin qu'il vient passer tous ses jours de loisir, ou, s'il le peut, la belle saison en entier et même une partie de l'hiver.

Le 20 décembre 1793, vers cinq heures du matin, on eût remarqué, entre ses voisines, la bastide la plus rapprochée de Marseille, à droite de la route d'Italie. Tandis que l'obscurité enveloppait les environs, c'était la seule qu'un éclairé. Le vent qui s'engouffrait dans une fenêtre laissée ouverte et soulevait par intervalles des rideaux à carreaux tricolores fit permis d'entrevoir une jeune fille, inquiète sans doute, car elle prêtait une oreille attentive aux moindres bruits extérieurs. De temps en temps elle écartait les plis de la draperie, se penchait au-dehors et semblait essayer de percer du regard l'épaisseur des ténèbres; puis elle rentrait en soupirant.

—Mon Dieu! que lui est-il donc arrivé? disait-elle; il ne revient pas, et le jour va paraître! J'ai moins peur quand il est au large.

Marie Charabot venait de se rasseoir près d'une table chargée d'armes et de papiers, lorsque deux hommes basanés arrivèrent à cinquante pas de la maison franchirent avec précaution un mur de clôture et s'arrêterent sur le grand chemin.

—Mon brave matelot, disait le plus jeune à voix basse, cette existence n'est plus tenable. Va à Marseille, je me risque à demander l'hospitalité ici, je suis trop faible pour te suivre, adieu!

—Je ne porterai, mon capitaine, répondit l'autre; dans une demi heure nous serons au mouillage, chez mon frère, la tenue est bonne, le fond sûr, soyez tranquille, et pour l'amour de Dieu, prenez courage.

—Du courage j'en ai; mais les forces manquent! Tout ce que je puis faire, c'est de me traîner jusque là, dit l'officier en montrant la bastide.

—On vous dénoncera, capitaine.

—Que m'importe! je n'ai pas plus loin à sauver.

—Vous laisser? j'aimerais mieux être mis en étoupe, voyez-vous! Me sauver sans vous; je mériterais d'être écharpé en quarante mille morceaux!

Le matelot avait un peu élevé la voix en prononçant ces dernières paroles. Ce bruit confus attira l'attention de la jeune fille qui accourut aussitôt à la fenêtre.

—Une femme, dit l'officier, jeune, jolie, bonne, sans doute. Voisin, j'ai confiance. Allons!

—Rideau tricolore, capitaine, défiez-vous!

—Silence! Va-t-en à Marseille, et bonne chance! Sauve-toi, je le veux, je l'ordonne, s'il le faut.

—Pardon, capitaine, je vous désobéirai pour la première fois de ma vie; mais quand M. Louis de Touranges joue sa peau, Chrétien, dit Négro, peut bien risquer la sienne. Suffit!

L'officier ne répliqua point; il se contenta de serrer la main de son vieux serviteur. Tous deux ensuite s'avancèrent lentement, les yeux fixés sur la croisée et dans une anxiété qui croissait à chaque pas. Quand ils furent arrivés à la porte du jardin:

—Citoyenne, s'écria Chrétien, par pitié, viens ouvrir à deux pauvres marins qui se meurent de faim et de misère devant ta porte.

La jeune fille tressaillit en entendant cette voix inconnue qui s'élevait tout à coup dans l'obscurité; elle eut peur d'abord ne trouva pas la force de répondre. Le matelot répéta sa prière avec plus d'instances, en se plaignant de manière à être aperçu.

—Vous n'êtes que deux?

—Oui, citoyenne, encore celui qui est avec moi est-il aux trois quarts fini. Ouvre-nous, au nom de ta mère!

—Mais je suis seule.

—Si tu tardes, il sera mort!

Surprise par la rude supplication de Chrétien, Marie Charabot avait dû payer tribut à la faiblesse de son sexe; mais fille d'un intrépide corsaire, doué d'une énergie toute méridionale et naturellement compatissante, elle avait pleine confiance dans le caractère des gens de mer. Le matelot venait de faire vibrer la fibre la plus sensible de son cœur. Quelques secondes suffirent pour raffermir son courage. Selon l'usage de ces temps difficiles, elle s'arma et descendit résolûment jusqu'à la grille du jardin.

Après une courte conférence avec Chrétien, elle ouvrit la grille, devant les voyageurs, et les introduisit dans la bastide. L'appartement se trouvait dans un état de désordre complet. Des objets de toute espèce confusément entassés, plusieurs malles fermées, l'absence des meubles les plus indispensables, attestaient le prochain abandon de la maison de campagne. On voyait facilement qu'on avait réuni à dessein dans la seule pièce encore habitée, les derniers effets de déménagement. Marie rassembla quelques provisions, du pain, du vin et une corbeille de fruits, qu'elle plaça devant ses hôtes. Louis de Touranges contemplait avec admiration l'hospitalière jeune fille, quoique le bonnet rouge ombragea sa tête gracieuse, et que sa jolie taille fût emprisonnée dans une tunique grecque, selon la mode du temps. La jeune fille, de son côté, examinait curieusement les hôtes étranges qu'elle venait d'accueillir, et ne remarquait pas sans une secrète appréhension le sang et la poussière qui couvraient leurs vêtemens. Tous deux avaient les mains déchirées. Si le costume du plus âgé était tout simplement celui d'un marin, l'accoutrement bazarre de l'autre démentait la fable grossière improvisée par Chrétien un moment auparavant. Ces observations successives intimidèrent la généreuse Marie, elle se repentit d'avoir cédé aux instances de gens de si mauvaise mine, et se retira à l'écart par un mouvement soudain de défiance qui n'échappa point à Louis.

—Mademoiselle, dit-il en se levant....

—Dis-donc, citoyenne! s'écria brusquement le matelot. Vois-tu, citoyenne, continua-t-il, nous venons de faire côte avec notre brick. Voici deux ans passés que nous étions partis de France, et celui-ci n'a pas encore l'habitude de tutoyer le beau monde comme toi.

Chrétien avait débité cette excuse avec une telle volubilité, que l'officier n'eut pas le temps de l'interrompre; mais sa loyauté ne savait pas transiger, et il repoussa aussitôt toute espèce de subterfuge.

—Mademoiselle, dit-il en lançant un regard impérieux à son subordonné, il serait indigne de nous de reconnaître vos bienfaits par un mensonge. Nous sommes.... c'est-à-dire je suis.... aristocrate, officier de l'ancienne marine, échappé par miracle aux républicains qui ont pris Toulon avant-hier. Nous allions chercher asile à Marseille; voici deux jours entiers que nous n'avons pris aucune nourriture, et les forces m'ont manqué. Nous avons passé la nuit à venir jusqu'ici par des chemins détournés, grimpant de rocher en rocher, recherchant les lieux isolés, escaladant les murs garnis de verre, qui nous ont ensanglantés comme vous voyez. J'ai dit la vérité, notre sort est entre vos mains. Quoique vous fassiez, mademoiselle, vous n'avez rien à craindre de nous; mais, je vous en supplie, laissez fuir ce bon matelot, qui n'est coupable que d'un dévoûment sans bornes pour moi.

Pendant ce récit, une vive émotion s'était peinte sur la physionomie de la jeune fille, qui se préparait à répondre. Déjà Louis s'applaudissait d'avoir parlé avec franchise, sûr à l'avance d'un intérêt bienveillant et plein d'espoir en cette ingénieuse sympathie que le malheur inspire aux femmes, lorsque Marie pâlit tout à coup et s'écria:

—Mon Dieu! mon Dieu! ils sont perdus! Sainte Vierge! prenez pitié de nous!

—Ils ne nous auront pas vivans, j'en réponds! dit en même temps le matelot, qui sauta sur une paire de pistolets.

L'officier ne comprenait rien à cette exclamation, suivie d'un profond silence; mais son indécision ne fut pas de longue durée: il entendit à son tour des voix tumultueuses qui hurlaient le terrible *Ça ira* et se rapprochaient insensiblement. Il s'arma aussi; puis, se ravisant:

—Pourquoi viendraient-ils ici plutot qu'ailleurs? dit-il.

—Retirez-vous, ajouta Marie; vos ombres paraissent sur les rideaux.

En ce moment le groupe de chanteurs passait devant la porte, et ses clameurs s'éloignèrent peu à peu.

—Vous êtes mon ange tutélaire, mademoiselle, reprit alors l'officier, qui avait lu sur sa figure tout ce qu'elle avait éprouvé de terreurs. Mais, de grace, chez qui sommes-nous?

—Je m'appelais Marie, répondit-elle en souriant tristement; un beau nom, celui de la Sainte-Vierge, ma patronne; ma pauvre mère qui l'avait choisi.

Après un court silence, elle ajouta en quelque sorte à regret:

—Mais aujourd'hui ils me nomment Décia; c'est la volonté de mon père.

Les marins surent bientôt qu'elle était fille du vaillant Décius Charabot, l'un des corsaires les plus estimés de Marseille, ardent républicain, tolérant et généreux.

—Restez ici, monsieur de Touranges, continua-t-elle: attendez son retour, il vous sauvera, j'en suis certaine, il ne me refuse rien.

Chrétien écoutait la jeune fille avec admiration, et des larmes de reconnaissance brillaient dans ses yeux, quand deux coups violemment frappés à la grille jetèrent de nouveau l'épouvante parmi les réfugiés.

—Est-ce toi, mon père? demanda Marie.

—Ah! il n'y est pas!.... On l'attend.... Ouvre-nous, citoyenne, répondirent plusieurs voix, nous te tiendrons compagnie jusqu'à son retour.

—Vous le trouveriez bien certainement à son bord.

—Ouvre-nous! te dis-je; ne reconnais-tu pas le citoyen commissaire Scipion.

Décia n'osant différer de crainte de paraître suspecte, indiqua de la main à ses hôtes la porte d'un petit cabinet, où ils se blottirent précipitamment. Elle rentra suivie de trois hommes vêtus de carmagnoles et coiffés de bonnets rouges.

Le premier cependant était mis avec une certaine recherche; il s'efforçait de concentrer sur lui l'attention de la jeune fille, paraissait heureux de pouvoir la tutoyer sans gêne, et profitait de cet usage avec une affectation marquée.

—Je regrette vivement, lui disait-il, que ton père ne soit pas ici; avec la protection de son ami Scipion je viens tenter une dernière démarche auprès de lui. Mais pourquoi hocher la tête, Décia? il ne s'agit plus de mon amour, je ne m'exposerai pas de si tôt à de nouveaux refus de ta part. Je ne sollicite qu'une place de simple volontaire à bord de la *Mouraille*.

Marie se détourna et regarda en face son interlocuteur.

—Ta mère était une aristocrate, continua-t-il; ta mère avait une aveugle antipathie pour moi et les miens; elle n'aurait jamais voulu m'accorder ta main, et, je ne le sais que trop, tu as hérité de ses injustes préventions. Je veux en triompher, Décia; je mériterai l'estime et l'amitié de ton père, tu ne me dédaigneras plus alors, et peut-être parviendrais-je à obtenir ton consentement. Il faut être marin, il faut être corsaire pour plaire au capitaine Décius et à toi: je l'ai compris, et je me fais corsaire.

—Citoyen Agricola, je vois avec douleur que vous n'avez point renoncé à d'inutiles projets, mais vous avez eu tort de vous croire l'objet d'une aversion particulière. Je croyais avoir répondu assez clairement à vos propositions.

—Tu m'as fait dire que tu ne m'aimais pas.

—Eh bien!

—J'ai pu espérer que cet arrêt n'était pas irrévocable.

Cette conversation fut interrompue par le commissaire de section qui jusque-là s'était entretenu de son coté avec le troisième personnage.

—Tu es levée de bien bonne heure, citoyenne, dit-il en s'adressant enfin à la jeune fille.

—J'attends mon père.

—N'a-t-il pas sa clé?

—Il l'avait oubliée hier matin.

—Ah! il n'a pas paru depuis hier matin?

—Non, citoyen.

—Pourquoi donc ces deux verres de vin sur la table?

—C'est.... d'avant hier au soir.

—Cela pourrait bien être plus moderne, la petite, dit en prenant la lampe l'inquisiteur habitué aux visites domiciliaires. Il me semble que tu ne me prises pas le plaisir de trinquer en tête à tête.

—"Elle aime à rire, elle aime à boire" fredonna d'un ton impudent celui qui n'avait pas encore pris la parole.

—Il n'y a pas une heure que ce vin est versé, continua Scipion; le bouchon de la bouteille est encore humide.... et ces miettes de pain!.... et ces gouttes de vin fraîchement répandues!.... En affaire politique ou criminelle, j'aurais assez de preuves, là, sur cette table, pour te faire tout avouer, la belle enfant, mais les amourettes ne sont pas de mon ressort, poursuivit le commissaire en ricanant; cela regard plutot le camarade Agricola. N'est-ce pas, citoyen?

—Oui, en effet, cela me regarde, dit ce dernier, qui d'abord avait pâli de jalousie, et n'était parvenu à dissimuler sa colère que par un violent effort de volonté. Respectueux jusque-là envers Marie, il dépouilla subitement toute retenue, et passant d'un extrême à l'autre.

—C'est un heureux coquin que ton gallant, citoyenne. Ah! ah! je ne suis plus étonné si un brave garçon qui ne te demandait qu'en mariage n'a pas été le plus heureux. Après tout, puisqu'il en est ainsi, tu ne me refuseras pas un baiser en passant, hein! mignonne?

—Je n'ai pas de galant, citoyen Agricola, et laissez-moi, ou je me plaindrai à mon père.

—Laissez-moi!.... Elle a dit laissez-moi! Serais-tu aristocrate? demanda sévèrement le commissaire.

Décia tremblait et rougissait. Du fond du cabinet, les marins n'entendaient pas sans frémir les révoltantes plaisanteries des acteurs de cette scène; ils serraient convulsivement leurs crosses de pistolets et sans la crainte de compromettre leur jeune protectrice, ils eussent certainement fait irruption dans la chambre. L'indignation qu'ils éprouvaient allait triompher de leur prudence quand la voix du capitaine Charabot se fit heureusement entendre au-dehors.

—Hé! Décia, viens m'ouvrir, j'ai oublié ma clé!

—Vous voyez bien, citoyens! dit-elle en essuyant ses pleurs. Et elle sortit en courant.

—Je l'en aurais crue incapable! murmura Scipion quand elle fut partie. Oh! les femmes! bonnes républicaines ou royalistes maudites, c'est toujours la même chose; il ne faut pas se fier à la plus candide.

—Son amoureux est peut-être caché par ici, reprit Agricola en se levant.

—Impossible! elle attendait son père, et Décius n'entend pas raillerie sur ce chapitre. Brisons là; parlons de nos affaires.

G. DE LA LANDELLE.

[*à continuer.*]

[*Communiqué.*]

NECROLOGE.

Entre nous et le ciel, l'enfer ou le néant, il n'y a que la vie qui est la chose du monde la plus fragile.

Pascal.

Après une longue et douloureuse maladie, l'inflexible mort vient d'enlever, à sa famille et à ses amis, Emile Déjan âgé de vingt-un ans. N'est-ce pas quelque chose d'affreux que de voir une jeune plante naguère forte et robuste, dévorée à sa racine par un ver rongeur! N'est-ce pas que c'est affreux d'assister, inutile spectateur, à une lente agonie, qui moissonne une vie si pleine d'avenir? malheureux jeune homme, tout est fini maintenant, tout s'est brisé contre un cercueil.

Tout ce que l'art de la médecine put fournir de ressources a été employé, soins inutiles: la mort avait marqué sa proie.

Il n'est plus ce jeune homme au cœur excellent: il n'est plus le modèle des fils et des frères, il n'en reste plus que le souvenir. Désormais plus de douleurs pour lui, plus de mauvais jours, mais à nous pour toujours le regret de l'avoir perdu.

Un grand nombre d'amis et de connaissances l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure; triste et douce consolation pour sa famille éplorée, et dont elle conservera une reconnaissance éternelle.

J. D.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Champlain, Brown, Liverpool, J H Ashbridge
Goelette Louisiana, Addy, Bayou Sallé, capitaine
Lucretia, Shamburk, Mobile, J H Ashbridge
Tarry Not, McIntyre, Grand Caillou, J B Bailey
Sloop Express, Gordon, Sisal, J P Hal-

ARRIVES

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes, ayant amené les navires Louis XIV et Middlesex, et la goelette de guerre Texienne San Bernard.
Bateau de remorque Pilot, Clarke, des Passes, ayant remorque en mer le navire Vandalia et brick Hope, a amené les navires Louisville et Mozart.
Bateau de remorque Invincible, Howren, du Détour des Anglais avec le navire Tiger.
Bateau de remorque Swan, Limbert, des Passes, a amené le navire Hzade et brick Danube.
Bateau de remorque Paul Jones, Davis, du Détour des Anglais, a amené le navire Thracian et la goelette Water Witch.
Bateau de remorque Invincible, Howren, du Détour des Anglais, avec le brick Caribou.
Navire Tracian, Brown, en 17 jours de Boston, au capitaine.
Navire Louisville, Hunt, en 12 jours de New-York, à J E Woodruff.
Navire Hzade, Thayer, en 20 jours de Boston, au capitaine.
Navire Middlesex, Grozier, en 15 jours de Boston, à J A Merritt.
Navire Tiger, Baker, en 58 jours de Hull, (Angleterre) au capitaine.
Navire Mozart, Welch, en 57 jours de Marseilles, à L Millaudon.
Navire Louis XIV, P Juge fils, du Havre, 19 sept. à T Oxnard, jr.
Brick Danube, Lane, de Camden, (Maine), au capitaine.
Brick Caribou, Gibbons, en 7 jours de la Havane, à J W Zacharie & co.
Goelette Water Witch, Arnaux, 11 jours de Vera Cruz, à Capdevielle & Cucullu.
Goelette de guerre Texienne San Bernard, (d'une croisière et de Galveston.)
Navire à vapeur Neptune, Rollins, 5 jours de Charleston, et New-York, à James Reed.
Steamer Princess, Sandford, de Natchez.
" Gov. Roman, Elliot, de Grand Gulf et Rodney.
" Vicksburg, Glover, de Vicksburg.
" Wm French, McConnell, de Paducah.
" Amaranth, Conner, de St-Louis.
" Ohio Valley, Stailey, de St-Louis.
" Adriatic, Mason, de Napoleon.
" Alice Gray, W R Carter, de Louisville.
" Angora, Sellick, de Bayou Sara.
" South-Western, Chrisham, de Louisville.
" Gov. Yell, McDonell, de Little Rock, (Ark.)
" Algonquin, Sterling, de St-Louis.
" Belle of the West, Whitten, de Cincinnati.
" Paragon, Ragland, de Louisville.

NOTICE.—La société existant entre les soussignés sous la raison Hermogène Brown & Co, est expirée depuis le 1er courant.
Nouvelle-Orléans, 9 Novembre 1841.
HERMOGENE BROWN,
par pro. ANTHIME LABRANCHE,
HERMOGENE BROWN,
9 nov—4 CLEMENT BROWN.

FORMATION DE SOCIETE.—Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison Hermogène Brown & Co. et continueront le même genre d'affaires.
HERMOGENE BROWN,
par pro. ANTHIME LABRANCHE,
HERMOGENE BROWN,
JOSEPH MENDEZ.
Nouvelle-Orléans, 9 Novembre 1841.
9 nov—4

PENSION particulière pour les familles.—Mme Rabotean, a transporté son domicile au No. 118, rue Royale, où elle est préparée pour recevoir quelques familles ou Messieurs en pension. 3 nov—10

TRAITES sur Philadelphie à vue, à vendre par
31 oct J. ALBERT, 22 St. Louis.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 9 NOVEMBRE 1841.
PIERRE LE ROUGE,
Vaudeville en 3 actes, et en 2 époques, par Rougemont
LA MANSARDE DU CRIME,
Vaudeville en 1 acte par Rosier.

THEATRE ST. CHARLES.

Grands exercices dans le Cirque et sur le Théatre. Troisième représentation du célèbre HERR CLINE. 1ère. représentation depuis 3 ans de VIEUX JOE COARL. Aujourd'hui mardi 9 novembre 1841. Le spectacle commencera par de grands exercices sur la corde et sur le tremplin. MM. Long, Levi, Lipman, et Sergent. M. Stickney apparaitra dans de grands exercices 1, 2, 3, et 4 chevaux. Le spectacle se terminera par une pièce comique intitulée LA CHASSE A LA TORTUE.

Le sac aux lettres des navires Marcia-Cheeves, pour Marseilles et Colchis, pour Liverpool, seront enlevés du comptoir des soussignés ce soir à 6 heures.
9 nov S & J P WHITNEY.

La goelette Licurgus, capitaine Serda, de Yucatan, commencera son déchargement ce matin vis-à-vis la Levée du triangle. Les chargeurs sont invités à venir recevoir leurs marchandises. S & J P WHITNEY, 72, rue du Camp.

A LOUER—Une maison très commode à deux étages, sise rue Conti, pourvue de toutes les réparations récentes, consistant en six appartemens, une cuisine, cabinet, remise, jardin, hydrant, &c. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser, rue Amour No. 91.

SUCCESSION DE ISAAC M. DE [illegible]—Les débiteurs de cette succession sont priés de venir régler leurs comptes avec Lucien Dufour, curateur, rue de la Douane No. 6, dans le plus bref délai. Les créanciers sont aussi priés de présenter leurs comptes et preuves à l'appui au dit curateur, ou à J. F. Pépin, notaire, coin Bienville et Royale, au dessus de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

A VENDRE—Un terrain de 50 pieds de face sur 145 pieds de profondeur ayant une très bonne maison de plusieurs appartemens, une cuisine neuve, &c. [illegible] S'adresser au soussigné [illegible] B. BOSSAT.

Le soussigné continuera les affaires de commission pour son propre compte. Son Bureau est au No. 2 Levée, Nouvelle Orléans. 9 nov—1m JULES BOSSAT

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Billets de Banque, ont ouvert leur atelier, à l'encoignure des rues Royale et Canal.

AVIS. On demande de suite, une demoiselle bien au fait du commerce, pour tenir une maison de détail. S'adresser à MM. Norman [illegible] encoignure Royale et [illegible]. 9 nov—4

CHANGE sur New-York, Traites à vue, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis.

PLAIDS cotés et épaules [illegible] par ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasin.

BŒUF, PORC—450 barils, à vendre par C. C. SACKETT & Co. [illegible] Poydras.

JAMBONS enveloppés [illegible] C. C. SACKETT & Co.

LARD—30 boucauts [illegible] C. C. SACKETT & Co.

SAINDOUX—En barillets [illegible] C. C. SACKETT & Co.

SUIF—En barils, à vendre [illegible]

SUIF—En barils, à vendre [illegible]

79 COLIS bottes, souliers et [illegible] du navire Middlesex, par FROST & Co. 8, Canal.

CASQUETTES de loutre [illegible] enfans, à vendre par FROST & Co. Canal.

CHAPEAUX. Un grand assortiment de [illegible] Louisville, à vendre par FROST & Co.

HABILLEMENTS pour [illegible] FROST & Co.

CAFÉ de Rio, [illegible] W. C. TOMPKINS.

TRAITES sur New-York [illegible] O. H. MILSEGAES.

CIGARRES—15,000 [illegible] O. H. MILSEGAES.

CAFÉ MOKA [illegible] Forbes & Co.

CHALEAUX [illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

INDIENNES [illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

HABILLEMENTS [illegible]

PARAPLUIES [illegible]

CHAUSSETTES [illegible] ISAAC BRIDGE.

HUILE de Baleine—[illegible] navire Lochinvar, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasin.

SAINDOUX en feuille [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134 Magasin.

TOILE et corde d'emballage, en magasin, à vendre par CHARLES DOANE & Co. 19, rue Poydras.

JAMBONS [illegible] CHARLES DOANE & Co.

HUILE de [illegible]

SAINDOUX [illegible]

THÉ impérial et poudre à canon, à vendre par [illegible] DOANE & Co.

BLANC [illegible]

POIVRE [illegible] DOANE & Co.

VIN [illegible] Porto, Madère et Sherry [illegible] DOANE & Co.

HARICOTS—30 barils à vendre par [illegible] DOAN.

BISCUITS de mer—20 barils en magasin, à vendre par C. DOAN.

BEURRE et porc—[illegible] à vendre par C. DOAN.

FARINE—200 barils [illegible] C. DOAN.

THÉ impérial et poudre [illegible] W. C. TOMPKINS.

MIEL [illegible] W. C. TOMPKINS.

HUILE de Baleine [illegible] W. C. TOMPKINS, 59 rue Gravier.

BEURRE de la Ohio en pots [illegible] W. C. TOMPKINS, 59 rue Gravier.

THÉ et clé de différentes qualités en détail navire Panthea, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasin.

VINS et Eau-de-vie en détail [illegible] N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasin.

SAVON à la mode—[illegible] navire Panthea, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasin.

BLE de Sarrazin—[illegible] navire Panthea, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasin.

BEURRE de Goshen [illegible] navire Panthea, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasin.

PLOMB de chasse—[illegible] débarquement du navire Panthea, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasin.

500 PANIERS huile d'olive [illegible] à vendre en lots convenables aux acheteurs à un prix très modéré, par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

60 PANIERS Champagne de qualité supérieure en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

COTONNADE des Attakapas [illegible] à vendre par coupons ou pièces par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

FUTS de Selle [illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

CUIR à Harnais—25 rouleaux [illegible] et à vendre à bas prix par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

MOUSSE—Quelques balles de mousse qualité [illegible] en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

BRAI ET RESINE—300 barils brai, [illegible] débarquement du navire Sea, à vendre par S & J P WHITNEY, 74, Camp.

SEL—3000 boisseaux [illegible] quantités au gré des acquéreurs par S & J P WHITNEY, 74.

HUILE de Tanneurs—10 barils en magasin, à vendre par S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp.

CAFÉ de la Havane—200 sacs, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Tagliani et Louis XIV du Havre: Cotonnades françaises, indiennes nouvelles; Chaussons français, bas d'enfants; Bretelles coton et élastique, calicots, coton; Mousseline laine, mittaines à dicots coton et soie; Mouchoirs façon Madras, parapluies assortis; Pommades fines, crême de Perse; Eau de Cologne qualité supérieure; Chapeaux de soie, &c. &c. &c. le tout sera vendu à bas prix. FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

SAINDOUX—750 barillets en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.

PORC—22 barils à l'inspection de Rozant, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.

PORC pour Habitations—500 barils [illegible] par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS.—20 boucauts [illegible] famille, 60 boucauts et 100 tierçons en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.

TOILE, Corde et Ficelle d'Emballage.—Lyman [illegible] pièces toile épaisse du Ky 44 pouces; 500 rouleaux corde supérieure du Ky, 10 balles ficelle; [illegible] épaisses du Ky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

COUVERTURES FRANÇAISES DE MONTPELLIER.

100 BALLES 2 Points pour nègres, 1 do de 6 points, 1 do de 7, 1 do de 8, 1 do de 9, 1 do de 10, 1 do de 16, 2 do de 12.
100 Caisses Kirchenwasser 1re qualité, de la bonne [illegible] Boites et demi-boites sardines à l'huile de Nantes.
68 1/2 Pipes eau-de-vie de première de Pellevoisin [illegible]
Un assortiment de vins de Bordeaux.
100 Paniers vin de Champagne de la marque Lambert & co. d'Avize à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 21 Bienville.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. BAYNAL, Secrétaire.

VENTES DE SHERIF.

Josephine Bradine, épouse de [illegible] A. Bellanger, contre son mari.

COUR DE PAROISSE—No. 12,535—En vertu d'un ordre de [illegible] à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse des rues St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 11 décembre 1841, à midi: Un billet daté, Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1838, tiré par J. J. Kokoska Rousselin, à l'ordre de et endossé par Mlle. H. Guerin, assuré par hypothèque et [illegible] C. Pollock, notaire public, payable un an de date et du montant de $613. Et l'esclave Olimpy, âgée d'environ 30 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
9 nov—4 V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. Koch syndic de Hermenzo Glaves, Hyde & Clarke.
COUR de Paroisse—No. 11,069. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu par le Shérif, samedi le 20 novembre 1841 à dix heures A. M. Les meubles et [illegible] contenus dans le magasin No. 33 rue Poydras, saisis [illegible] dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
nov V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de [illegible]—Vente par le Register des testamens.—Mercredi 10 novembre 1841, à dix heures du matin, au numéro [illegible] Canal, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession [illegible] les effets mobiliers.
Conditions comptant.
[illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

Succession de Ch. Ant. Carrière.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS. Jeudi, le [illegible] novembre 1841, à dix heures du matin, [illegible] Baptiste entre les rues [illegible] en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Antoine Carrière, les effets mobiliers appartenant à la dite succession.
Conditions, comptant.
30 oct W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pétion Frère.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théophile Carbonel, et A. Dupeyron, curateurs à la succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués suivant sa teneur.
Par ordre de la Cour.
30 oct W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Henry Lawson [illegible] présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu [illegible] Hobson. Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles la dite pétition [illegible] serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
nov W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

T. MOREAU

MAGASIN No. [illegible] rue Royale, encoignure de la rue Saint-Pierre [illegible] rue St. Charles [illegible] un grand assortiment [illegible]

[illegible further advertisements: ARTICLES DIVERS; ARTICLES POUR DAMES; ARTICLES POUR HOMMES; NOUVELLE MUSIQUE; PIERRE THUILLIE; BANQUE D'ORLEANS; GEO. GREEN & BROTH.; W. C. TOMPKINS; CANTIN DARAN & Co.; B. VALLS; J. ROBERT & Co.; CLYMER, BRITTON & SWIFT; MARCHANDISES POUR MENAGES; HYDE & GOODRICH, 17 Chartres; L. A. LEVY; F. ROBITAILLE; HUGO GILDEMEISTER; WM. G. HEWES & Co., rue Natchez]

NOUVEAUTES.

MESSRS. LEFEBURE & GAILLAT, rue de Conti, No 48, ont l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne qu'ils feront l'ouverture de leurs modes et nouveautés, Mardi prochain, 9 de ce mois. 8 nov—3

MODES ET NOUVEAUTES.
Rue Bourbon No. 231 encoignure St-Philippe, vis-à-vis M. Séjour.

MADAME VUEZ a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne que jeudi 11 courant, elle fera l'ouverture d'un grand assortiment de nouveautés reçu par les derniers arrivages de France, consistant en chapeaux pour dames, filettes et enfans, coiffures en velours et en guipure pour soirées, schalls cachemire et en soie, écharpes cachemire, écharpes frappé, dentelles fil, valenciennes et malines, mouchoirs batiste brodés, ombrelles françaises, manteaux nouveau genre pour enfants, mousseline blanche unie, mousseline rayée à carreaux, girofle, ramage, ronce, jaconat blanc façonné, mousseline de laine, merinos, indiennes nouveautés, satins, gros de Naples, florence et laine pour robes, et un grand nombre d'autres articles à bon marché. 9 nov—4

Mme DUBALEN a l'honneur de prévenir les dames et le public en général, qu'elle vient de recevoir par le navire Tagliani, un grand assortiment de Modes et Nouveautés, dont elle en fera l'ouverture jeudi prochain 11 courant, rue Royale No 156, entre St-Louis et Toulouse. 9 nov—3

Mme MARCHAND, modiste rue Royale, No 170, entre Toulouse et St-Pierre, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses MODES mercredi 10 novembre courant. 9 nov—3

Mme. LIENNE a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'elle fera mardi 9 courant, l'ouverture de son magasin de modes, chapeaux, robes, broderies et nouveautés &c. Reçue par les derniers arrivages de France. Rue Royale, 149, entre Toulouse et St Louis. 9 nov—4

NOUVEAUTES POUR HOMMES ET FEMMES.
Le soussigné, arrivé de France sur le navire Taglioni, offre à vendre en gros et en détail à son magasin, rue Royale, No. 227, un assortiment complet d'articles de Paris pour Dames, tels que: soierie et mousseline de laine pour robes, chapeaux de soie et en velours, chales cachemire, mousseline de laine et en soie, écharpes noires et façonnées en couleur, corsets sans couture, gants noirs et de couleur en peau et à filets, mitaines, fichus, mouchoirs de batiste, en soie, bonnets, manchettes, montres et chaînes d'or, colliers de grenat et divers autres colifichets du dernier gout.
Pour hommes:—Paletots draps façonné et unis, habits, redingottes, surtouts, pantalons, gilets de dessous, de laine, lamés, de satin noir, broché et en couleur, de cachemire broche, cravattes et écharpes satin façonné et broché, bretelles, chemises, parapluies, gants de chevreaux, noirs et en couleurs de fantaisie.
Aussi:
12 malles, crame de Perse; [illegible] mouchoirs français imitation Madras; [illegible] douz. chapeaux soie superfins de Paris [illegible]

AVIS AUX CORDONNIERS.
100 douz de veaux cirés, 100 dz de maroquins noirs, 100 dz de tetes de veaux, 100 dz de tiges de bottes et de bottines, 50 dz de veaux vernis. L. P. SINDOS, 227, rue Royale.
8 nov—1

Mme BEAUVALET, rue Royale 104, a l'honneur de faire part aux dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par le navire Taglioni un grand assortiment de modes et nouveautés Parisiennes dont les prix modérés ne manquent pas d'attirer l'attention du public.
Elle fera l'ouverture de ses caisses mercredi 10 du courant. 8 nov—3

GRANDE OUVERTURE DE MODES ET DE NOUVEAUTES.
MADAME JONC, modiste rue de Chartres No. 53 encoignure Dumaine, a l'honneur d'annoncer aux dames et au public en général, qu'elle fera l'ouverture des marchandises récemment arrivées de France; chapeaux très riches, pour dames et enfans; soieries, en tout genre, articles nouveaux et très riches, enfin tout ce qui concerne les modes. Mardi, 9 novembre 1841. 6 nov—1

LES soussignés informent le public qu'ils viennent de recevoir par le navire Taglioni, du Havre, un assortiment complet et des plus variés de modes et de nouveautés dont ils feront l'ouverture lundi 8 novembre courant à leurs magasins rue de Chartres No. 83 et rue Royale No. 152. Ces marchandises choisies avec le plus grand soin, consistent principalement en chapeaux, bonnets et capotes pour dames et pour enfans, soieries pour robes, chales et cravates, velours et satin, unis et brochés, écharpes; velours de Lyon de toutes les nuances; mousselines de laine; ombrelles et parapluies; napolitaines; dentelles, mérinos, organdie brodée et brodée; broderies, lingeries, bonnets, laine et soie, passementerie, manteaux et châles pour enfans, boas, burnous, gants, mitaines, douze articles de fantaisie, &c.
G. DUCATEL & Soeur.
N. B.—L'ouverture des chapeaux ne se fera qu'au magasin de la rue Royale No. 152.

NOUVEAUTES.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un assortiment complet de marchandises françaises.
DUTRIL & BAISANS, Rue Royale No. [illegible]

HABILLEMENTS FRANÇAIS.
BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 86, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment en est plus nouveau, sera vendu à très bas prix et composé de: Paletots, pardessus, et redingottes de drap and [illegible], pantalons, habits, casimir [illegible] gilets de cachemire, casimir, satin broché, cravates, chemises, cravattes, bretelles, gants, foulards, caleçons et chemises de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, toute sorte souliers de bal, bottes fines à waterproof, etc. etc. et une assortiment d'habillements pour jeunes gens et pour enfants.
Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent ne sont point un assortiment de rebut [illegible] Taglioni. En visitant on pourra voir que les confections sont des plus soignées et des plus fashionables.
CHAPEAUX de soie français, par caisses de $30 à $42 la douzaine.
Drap Billard bien marché, à vendre par BATAILLE & BIGEY, 86, Chartres.

AUX HABITANTS, AUX TONNELIERS, AUX CHARRONS, &c.
LE soussigné a à vendre à son chantier vis-à-vis la cour de Paroisse de la ville de Lafayette, à bon marché pour du comptant savoir: 50000 cerceaux de hickory, pour boucauts; 1000 pour barils; 10000 douves pour pipes, boucauts et barils; 1000 voliges de 4 pieds [illegible] pour rayons et des jantes pour charrettes et drays; Essieux et autres pièces de charpente. MORTIMER TURNER.

NOUVELLE MUSIQUE, &c.
REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné: Musique du guitariste de F. Halevy; do de Louis Donizetti; do de Lucie de Lammermoor, de Donizetti; do des Diamans de la Couronne, d'Auber; do de la Norma, de Bellini; do du Ballet de la Fille d'Adam; Mélodies de Schubert, Proch, Meyerbeer et Dessauer; Romances nouvelles avec accompagnement de piano et guitarre; Cordes fraiches pour guitarre, violon, basse, contre-basse et harpe. T. E. BENOIT, encoig. Chartres et Jefferson.

TOILE et Cordes d'emballage—Une grande quantité de toile du Kentucky et d'Allemagne, et d'excellentes cordes, continuellement en vente par KOHN, DARAN & Co. 26, Bienville.

INDIENNES—Un grand assortiment d'indiennes nouvellement reçu par le débarquement des navires Taglioni et Columbiana, à vendre par KOHN, DARAN & Co., 26, rue Bienville.

CIGARRES blancs de la Havane—150 caisses super[illegible] à vendre par CANTIN DARAN & Co. 11 et 13 rue St. Louis.

PRINCIPE—100,000 royales à vendre par CANTIN DARAN & Co. 11 et 13 rue St. Louis.

CUIRS, 30 rouleaux pour selle et harnais à vendre par CANTIN DARAN & Co. 11 & 13 rue St. Louis.

SUCRE—100 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, à vendre aux habitations. S'adresser à L. BRUGIER, 9, St. Louis.

BOTTES, Souliers et Brodequins—150 caisses formant un assortiment complet de tous genres et qualités, pour hommes, femmes et enfants, à vendre par W. G. HOBBS, 12, Douane.

HUITRES marinées—250 jarres de Virginie en débarquement et à vendre par J. CHALARON, 74, Vieille-Levée, entre St. Louis et Toulouse.

PAULES—4 boucauts première qualité, à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 26, Poydras.

APPAREILS pour rouler les tapis—Les soussignés ont en vente et à vendre des appareils très convenables pour les navires qui font le commerce de tapis. FROST & NORTH, 12 Chartres.

WHISKEY—55 barils rectifié de Cincinnati en débarquement du steamer Little Ben, à vendre par J. VAIRIN & Co.

PORC inférieur—150 barils à vendre par J. VAIRIN & Co.

CHAPEAUX en débarquement du navire Fairfield, à vendre par FROST & Co. 8 rue du Canal.

J. F. PEPIN, avocat, a transféré son bureau à l'encoignure de Bienville et Royale, au dessus de la compagnie d'assurance des Marchands, où ceux qui voudront le voir le trouveront tous les jours, plus spécialement de 9 à 3 heures du matin et de 3 à 4 heures du soir.

FRUITS dans leur jus, &c.—Reçu par le navire Columbiana, et à vendre en gros et en détail: caisses fruits assortis; do liqueurs, superfines assorties; do figures en porcelaine; do curaçao blanc; do eau-de-vie Dantzic; do fruits à l'eau de vie; caisses cerises à l'eau de vie de Paris; 12 douzaines pots moutarde de Maille. B. LATAPIE, rue de la Vieille Levée, No. 70.

JAMES E. WOODRUF a transporté son comptoir au No. 70 rue du Camp. 8 nov

A LOUER.
Un joli magasin convenable pour le bureau d'un avocat ou pour objets de modes et marchandises sèches, rue Royale, No. 270, entre Maine et St. Philippe, dans une maison neuve à deux étages. S'adresser sur les lieux.

ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No. 57, rue Royale, entre les rues Bienville et de la Douane.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son bureau au No. 11 Front Levée, où il continuera les affaires de commission. HENRY TETE.

THEODORE TURKAUD, notaire, a transporté son étude de la rue du Camp, No. 26, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, au dessus de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

CHANGEMENT DE DOMICILE—ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur atelier au No. 60, rue du Camp.

ANDREWS & BROTHERS, Marchands-Commissionnaires et Facteurs de Coton, No. 60, rue du Camp.

PLANCHES de Cypre à vendre—Un grand assortiment de planches de Cypre, coupées à la saison, à vendre à des prix par les soussignés. Les ordres laissés chez Mauns White & Co., rue Gravier, No. 100 ou au chantier au Bayou St. Jean, seront promptement exécutés par E. J. WHITE.

COURS DE DANSE.
M. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève, simple et sûre le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale, No. 51.
Références:
MM. N. BIBENT, 41, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux-Bassin.

ACADEMIE DE DANSE.
MONSIEUR J. DEVOTI prévient respectueusement le public ainsi que les institutions et les écoliers de la Nouvelle-Orléans, qu'il ouvrira son ACADEMIE, pour la saison prochaine, dans la salle de monsieur [illegible], rue St. Louis No. 131. Les leçons des classes au soir auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures. Les leçons particulières seront données pendant la journée soit à domicile, soit dans la salle. Pour des arrangements, s'adresser à Monsieur E. Bertus [illegible]. 14 oct

DETENU à la geôle de paroisse de la Paroisse de Jefferson la négresse ELIZY, se disant appartenir à M. Jacobs de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est requis de la réclamer en se conformant à la loi.
Lafayette, le 6 novembre 1841. M.-J. GARCIA, Shérif.

[illegible notice] M.-J. GARCIA, Shérif.

POUR LOUISVILLE. Le splendide steamer à passagers ALICE GRAY, capitaine F. R. Carter, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira [illegible] à 10 heures. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à G. VAIRIN & Co. 9 nov

POUR ST-LOUIS & ALTON.—Le splendide steamboat bon marcheur AMARANTH, capitaine O'Conner partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires jeudi courant à 10 heures A. M. Pour fret ou charte, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette ou à 9 nov. WIGGIN & DAVENPORT, 33 rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS. Le steamer bon marcheur GEN. PRATTE, capitaine P. J. Casey, est maintenant prêt à recevoir du fret, il a une partie de son chargement et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHS. DOANE & Co., Poydras.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe voilier ST LEON, capitaine [illegible], partira sous peu pour le port ci-dessus. [illegible] balles de coton ou passage s'adresser à 9 nov. S & J. P. WHITNEY.

POUR BOSTON.—La barque BANDANA, capitaine Young, sera expédiée sous peu, pour passage seulement s'adresser à bord vis-à-vis la place d'Orléans ou à S. & J. P. WHITNEY.

POUR LA GUADELOUPE ET LA MARTINIQUE. La Goelette BOSTON PACKETT partira sous peu de jours pour ces destinations. Pour passage seulement, s'adresser à 8 nov Ch. DUFOUR No 1, Vieille Levée.

POUR MOBILE, par le nouveau bateau, le fin voilier goelette LUCRETIA, capitaine Chase, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et sera expédié sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE.

POUR NEW-YORK.—Jeudi, 11 du courant. Le navire fin voilier YAZOO, capitaine Gorwell, a besoin de 300 balles de coton sur son fret pour compléter son chargement, il partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF.

Le navire OCONEE succède au Yazoo, et sera expédié sous peu.

POUR LE HAVRE. Le beau navire A. 1, ONEGO, capitaine J. Drew, sera expédié incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR ABERDEEN—Le navire MONTICELLO, capitaine Lawton, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR HULL (Angleterre). Le navire de 1ère classe NIAGARA [illegible] sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton [illegible] ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR COWES, (Angleterre)—Le navire de 1ère classe MAJESTIC, capitaine Manent, sera expédié sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR GLASGOW—Passage seulement—Le fin voilier A. 1. MICHIGAN, capitaine [illegible] sera expédié dans le plus bref délai, et il peut prendre quelques passagers à la chambre. S'adresser au capitaine à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, ou à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement. Le navire fin voilier de 1ère classe, ROCHESTER, capitaine Owen, ayant tout son chargement arrêté, partira le 15 du courant: pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co. 40, Royale.

POUR MATAMOROS.—La fine goelette AMELIA, capitaine [illegible], partira vers le 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à J. BELLOW Jr. 104 Vieille Levée.

POUR FRET OU CHARTE. Le fin voilier double et chevillé en cuivre [illegible], capitaine Oderson, du port de 1800 [illegible] pouvant porter 1000 balles de coton. On préférerait un port dans la Méditerranée. Pour les conditions, s'adresser à BOOKET & HAWTHORN.

POUR MOBILE—La goelette fine voilière CAROLINE, capitaine Shoemaker, sera expédiée sous peu. Pour fret, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE.

JEUNE GARDE A CHEVAL.
La compagnie se réunira en grande tenue, mercredi 10 du courant, à 11 heures du matin, chez le camarade Poumarède. Messieurs les membres d'être ponctuels. Par ordre du commandant, [illegible]

GARDES D'ORLEANS. Ecole de Compagnie. Les membres actifs de cette compagnie sont requis de se réunir à la galerie de l'Hôtel de Ville, afin de s'exercer aux exercices qui recommenceront ce jour, et continueront tous les mercredis suivants de même et à la même heure. Le commandant exige la plus grande ponctualité. Par ordre du capitaine, ANT. DUMAS, Sergent-Major.

MAISON D'EDUCATION POUR LES DEMOISELLES DE COULEUR.
MME. D'HALLU a l'honneur d'informer les personnes qui ont bien voulu lui confier leurs enfans, et celles qui auraient la même intention, que le logement qu'elle occupait étant devenu trop petit pour le nombre de ses élèves, elle a transporté son domicile, toujours dans le même quartier, rue Anne, entre Dauphine et Bourgogne, où elle a une vaste et belle cour [illegible] pour la récréation des jeunes élèves. [illegible] Mme. d'Hallu, outre les branches d'enseignement ordinaire, donne [illegible] de dessin et de langue anglaise [illegible]. Mme. d'Hallu remercie les parents qui ont bien voulu lui confier l'éducation de leurs demoiselles [illegible]

UN magasin en gros pour 100 barils [illegible] à son magasin en briques rue Vieille Levée No. 74, à conditions raisonnables. J. CHALARON.

AVIS D'ENCAN.
H. J. DOMINGON, prévient les amis et le public que le ou après le mardi prochain, il ouvrira un magasin de grocerie et ses, rue du Canal face à la Levée. Il tiendra des ventes mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine à 10 heures du matin. M. Henry Legendre est autorisé par lui à faire ses ventes. Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1841.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils viennent de former une société [illegible] sons, tombeaux et frontons publics. Les correspondances qu'ils viennent d'établir avec les principaux fournisseurs de matériaux [illegible] J. N. DECOUILLY, ERT. GOUDCHAUX. S'adresser provisoirement à l'atelier, rue Conti No. [illegible] (maison des bains.)

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de Richard S. Risley sont priées d'adresser au soussigné et toutes celles qui doivent à cette succession voudront bien venir acquitter immédiatement. JOHN W. ANDREW, exécuteur, 20, rue de la Commune.

A VENDRE—Trois bons sujets sont pour le moment [illegible] en vente pour régler des intérêts—Le premier, mulâtre propre à tous les travaux d'un magasin, recommandé sous tous les rapports. Le second est un nègre depuis 13 ans est au même maître, aussi très capable, intelligent et très bon cuisinier, et le 3me est un très bon domestique de maison [illegible] Pour plus amples informations, s'adresser au passage de la Bourse No. 86, entre rues St. Louis et Conti.

WAPLER & FILS, rue de la Douane No. [illegible], vendre à prix modérés et à des conditions avantageuses: 50 paniers Champagne de 24 1/2 bouteilles; 50 do do de 12 bouteilles; 50 do de Sillery mousseux; 100 caisses St. Julien, vin de Bordeaux; 17 caisses grand vin Destournel, vin de Bordeaux. 6 nov—5

VINS DE BORDEAUX, &c.
HAUT Sauterne et Haut Barsac en barils, Haut Sauterne en caisses de 24 1/2 bouteilles, St. Julien Medoc supérieur, à bon marché. Absinthe rose de Bordeaux, garantie pur et de qualité supérieure, à vendre en gros et en détail chez WM. BERGER. 6 nov—4 Rue St. Louis No. 2, entre Chartres et Levée.

PANIERS ET TAPIS.
PANIERS de marché par jeu et couverts; grand paniers pour boulangers, et à linge; tapis supérieurs Manilla pour cheminées, à vendre en gros et en détail chez WM. BERGER. 6 nov—4 Rue St. Louis, entre Chartres et Levée.

ARDOISES de Bangor—16,000 ardoises de Wels 18 X 10, dernièrement reçues et en débarquement du navire Swanton, à vendre par LAYALL & DAVIDSON, 164, rue du Canal.

200 paniers de Champagne de première qualité reçus par les navires Sea Lion et Colchis, à vendre par les soussignés à un prix très modéré. VALETON & Co. Enc. Royale et Douane.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages les articles suivants qu'ils garantissent de première qualité et qu'ils vendent à des prix excessivement modérés: Saucissons de Lyon et de Marseille, Marasquin de Zara, Curaçao de Hollande, Rossolio de Vaniglia y Cedrato, Liqueurs assorties de France et de la Martinique, Fine, un assortiment complet de conserves alimentaires, Truffes du Périgord, cèpes à l'huile, petits pois, Sardines à l'huile, pâtes truites de toutes sortes, Raisins de Malaga verts et secs, garantis. Figues sèches. VALETON & Co. Enc. Royale et Douane.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Brevets, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre que ceux qu'ils livrent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés. Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure. Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et Canal. 9 jan

DIX balles toile à draps de Russie; 11 tierçons huile à baleine rouge, en débarquement de l'Hudson, à vendre par O. H. MILSEGAES, 34, Vieille Levée.

CHARBON—Les soussignés ont constamment en grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits. B. & A. SOULIE, 44, rue Bienville, au premier.

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des navires Kentucky et Rajah, 200 caisses contenant un assortiment général et à vendre par A. F. DUNBAR & Co, 16, rue de la Douane.

CHANGE sur la Havane à vendre par J. N. RICULFI & Co., 49, Toulouse.

SUCRE de la Havane—300 caisses blanc, à vendre par J. N. RICULFI & Co., 49, Toulouse.

HUILE d'olive—200 jarres huile d'olive d'Espagne, à vendre par J. N. RICULFI & Co., 49, Toulouse.

CIGARES de la Havane—Un assortiment à vendre par J. N. RICULFI & Co., 49, Toulouse.

CHAPEAUX de Feutre—60 caisses en débarquement du navire Rajah, et à vendre par A. F. DUNBAR & Co., 16, Douane.

A VENDRE par J. & L. GARNIER, rue Royale, No. 182: 20 demi pipes Eau de vie, 4me. preuve, marque de Dupuy.

SARDINES à l'huile et Petits Pois—2000 boites sardines à l'huile en boites, demi boites; 200 de petits pois, en débarquement du Columbiana, à vendre par A. MOLIER, 90, St. Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 3 malles habillement confectionnés. AUG. MOLIER, 90, St. Louis.

[illegible]—50 barriques du de la nouvelle récolte, en débarquement du bateau Poulsoane, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 18, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. [illegible]
IL sera vendu [illegible] à midi, [illegible] Conditions [illegible]

PAR VINCENT & DEFARIET.
IL sera vendu aujourd'hui à 12 heures, rue de la Vieille Levée, entre les rues St. [illegible] et du [illegible]

PAR E. [illegible]
IL sera vendu aujourd'hui [illegible] à la Bourse [illegible] caisses chemises [illegible] caisses parapluies de soie.

MEUBLES.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui mardi à 10 heures [illegible] Une grande quantité de meubles [illegible]

PAR HEWLETT ET [illegible]
IL sera vendu sans réserve, aujourd'hui [illegible] Henry, de Bordeaux, entre les douanes [illegible] 100 barriques vin rouge. Conditions à la vente.

Contenu d'un magasin de grocerie.
PAR JOS. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, jeudi pro. 11 à 10 heures 1/2, à l'encoignure des rues St. [illegible] et Promenade Triton. Le contenu d'un magasin de grocerie et son mobilier.
Conditions—Au comptant.

Fourniture de Bureau.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, jeudi à 10 heures 1/2 au coin de la rue de la Commune [illegible]. Une fourniture de bureau consistant en bureaux, pupitres, jeux de livres, chaises, comptoirs, cartons, &c. Vente sans réserve. Conditions:—Comptant.

PAR R. B. SYKES.
FARINE! FARINE! FARINE!
IL sera vendu jeudi, onze du courant, à 10 h. sur la Levée, un peu au-dessus de la rue [illegible] 767 barils, plus ou moins, de farine [illegible] à bord du steamer Farmer, [illegible] Amaranth, et condamnés à la Nouvelle-Orléans sous l'inspection des gardiens du port [illegible] Conditions comptant.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
MERCREDI prochain, 10 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure St. Charles, [illegible] un assortiment [illegible] de draps, de soie [illegible] mouchoirs, [illegible] bottes, [illegible] Aussi 100,000 cigares de la Havane première qualité.

PAR J. B. BEACHE.
IL sera vendu sans réserve jeudi, 11 du courant, à 11 heures et demie du matin, au No. 186, rue Levée, entre les rues Toulouse et St-Pierre. 140 caisses cerises à l'eau de vie, [illegible] fruits à l'eau de vie assortis, [illegible] vin blanc d'Espagne.
Conditions, à la vente.

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu jeudi, le 11 novembre 1841 à dix heures au No. 3, rue Toulouse, [illegible] 36 Mulets [illegible] Conditions comptant. 9 nov.

TERRAINS DANS LA 3e MUNICIPALITE
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu sans réserve, samedi 13 du courant, à midi à l'Arcade de Banks. Deux beaux lots de terre situés dans la 3e Municipalité [illegible] Conditions: $300 comptant. [illegible] par-devant J. R. Marks, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Nègres, Nègres.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu [illegible] Henry, âgé de 45 ans, bon tailleur [illegible] Harry, âgé de 30 ans [illegible]

PAR J. LEVY
IL sera vendu à midi, samedi [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St. Louis. Le brick Caribou [illegible] avec tous les gréements [illegible] Conditions—1/3 comptant [illegible]

PAR F. E. [illegible]
Henry Wilson contre ses créanciers. Il sera vendu vendredi 19 novembre 1841 à 10 heures [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] Henry Wilson à ses créanciers. Conditions comptant.

SUCCESSION DE C. A. [illegible]
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
JEUDI 11 du courant, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Vieille-Levée [illegible] en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves [illegible] Conditions comptant.

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu mercredi, 10 du courant, à [illegible] vingt vaches de première qualité, à vendre [illegible] Conditions—Toutes sommes au-dessous de [illegible] comptant.

PAR J. B. BEACHE.
IL sera vendu mardi, 9 du courant, à [illegible] au No. 12 rue de la Levée [illegible]

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu jeudi 11 novembre [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St. Louis. [illegible] propriété située au faubourg [illegible] 1 heure [illegible] Aussi, une maison située au faubourg Marigny [illegible] Une autre propriété située dans le nouveau faubourg Marigny [illegible] Elysées, 170 pieds de profondeur [illegible] Ces deux propriétés seront vendues conformément à deux plans [illegible] Conditions, 1/3 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

GRANDE VENTE DE BEAUX MEUBLES.
PAR VINCENT & DEFARIET
IL sera vendu mercredi prochain, 10 du courant, à 11 heures, au magasin des dits encanteurs [illegible] une assortiment de meubles [illegible] On pourra examiner ces objets avant le jour de la vente. 4 nov—6

VENTE DE SYNDIC.
Aux marchands d'habits confectionnés.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan mercredi 10 novembre à dix heures et demie au magasin de M. John Lott, encoignure des rues du Canal et Vieille-Levée, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour du premier district [illegible] John Lott à ses créanciers, le stock complet, consistant en un grand assortiment d'habits confectionnés [illegible]
Conditions, comptant. 3 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district [illegible] du 29 octobre 1841 [illegible] à l'encoignure des rues Franklin et Bienville [illegible] magasin de grocerie et les meubles [illegible] John Schmidt & Co. insolvables [illegible] Conditions comptant.

PAR L'HONORABLE JNO. DUQUE.
Lindor Saulet vs. ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour du premier district en date du 24 juillet 1841 il sera vendu [illegible] l'habitation du dit Saulet, située dans la paroisse de Jefferson [illegible] Conditions, comptant.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St. Bernard—Cour des Preuves—succession de [illegible] en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves [illegible] nov 1841 à dix heures du matin [illegible] négresse de 22 ans, avec ses trois enfants: Mary Ann, de 7 ans; Edouard de 5 ans, et Leandre de 3 ans [illegible]
Paroisse de St. Bernard le [illegible] octobre 1841.
9 oct—11 nov 20 G. TAYL. B. ROUSSEAU, Juge.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 1ère Municipalité, et en vertu des dispositions de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 5 avril 1832, "pour régler l'ouverture, la direction, et l'alignement des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs incorporés et non incorporés, et dans les banlieues de la ville."—Avis est donné par le présent à tous propriétaires de terrains situés [illegible] l'Avenue Lafayette [illegible] Gentilly, l'ouverture [illegible] soit prolongée en ligne droite jusqu'au chemin de Gentilly [illegible] le 2 avril 1838.
Nlle. Orléans, 26 octobre 1841.
27 oct—10 WM. FREERET, Maire.